

À ma censure!

Le film *À ma soeur* interdit en Ontario. La réalisatrice Catherine Breillat proteste

SILVIA GALIPEAU

«LES TALIBANS sont partout!» Pas seulement en Afghanistan, mais aussi à la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario, qui vient de frapper d'interdit le dernier film de la réalisatrice française, Catherine Breillat.

C'est en ces termes que la réalisatrice a réagi à la nouvelle hier, en entrevue téléphonique de Paris.

La veille, la Commission ontarienne, pendant de notre Régie du cinéma, a décidé de bannir des salles son film *À ma soeur* (*Fat Girl* en anglais), en raison de certaines scènes explicites, montrant des mineurs dans leurs ébats sexuels. «En vertu de la loi sur le cinéma, nous avons le droit d'interdire un film mettant en scène une personne mineure nue ou partiellement nue dans une situation sexuelle suggestive», a affirmé hier Robert Warren, président de la Commission.

Il reproche à *À ma soeur* de mettre en scène de telles situations à plusieurs reprises, en plus de montrer de plein plan une jeune fille de 15 ans s'adonnant à des activités sexuelles.

«Nous avons pensé que ce n'était pas quelque chose qui devait être présenté.» Même s'il s'agit de pure fiction? «Aucune importance», a-t-il tranché, soulignant toutefois qu'il n'utilisait pas ces pouvoirs bien souvent. Mais là, a-t-il précisé, «nous approchons de la pornographie infantile».

À ma soeur raconte l'histoire de deux sœurs à la découverte de la sexualité, l'une boulotte, l'autre jolie. Cette dernière se laisse séduire par un jeune Italien, sous l'oeil voyeur de sa soeur.

«C'est le langage des talibans! a rétorqué avec verve Catherine Breillat. C'est un langage juridique qui n'a rien à voir avec la protection des mineurs.» La protection des mineurs, ajoute-t-elle, c'est au contraire «leur apprendre le monde, leur apprendre à se défendre».

La scène de séduction du film, qui semble avoir particulièrement heurté la Commission, «fait comprendre les mécanismes de la séduction, et les pièges des séducteurs, précise-t-elle. C'est plutôt éducatif. Cela donne lieu à la réflexion». La censure, elle, vient interdire cette réflexion. «Curieusement, la censure interdit mais n'éduque jamais les gens.»

La réalisatrice a bien l'intention de protester contre cet interdit et a sur-le-champ envoyé une lettre à la Commission. Elle y précise que l'actrice, contrairement à ce que la Commission prétend, est majeure. «Les scènes d'amour sont ici suggérées, souligne-t-elle dans la lettre. Cependant, le propre du cinéma est d'essayer d'emporter le spectateur dans cette suggestion, peut-être y ai-je trop réussi. Néanmoins, j'affirme que le film n'est pas explicite dans le film. Pour moi, un film est le miroir de celui qui le regarde, la force d'un film n'est pas forcément dans ce que l'on voit mais dans ce que l'on croit voir, c'est cela que vous voulez censurer au nom d'arguments que je ne peux croire valables.»

La cause en appel

L'un des codistributeurs, Cowboy Pictures de New York, a porté la cause en appel. Elle doit être entendue lundi. Une foule d'autres réalisateurs, dont Atom Egoyan, doivent venir porter leur appui à la cause.

Le coprésident de Cowboy Pictures, Noah Cowen, a grandi en Ontario. «Cela a été une énorme surprise pour nous. Il y a 25 ans, ce genre de choses arrivait tout le temps en Ontario, mais nous pen-



L'affiche du film *À ma soeur* de Catherine Breillat.

sions que le système avait été réformé. Nous pensions que l'Ontario avait rejoint le rang de la civilisation.»

Il a aussi fait remarquer que le précédent film de Catherine Breillat, *Romance*, n'a pas été censuré, mais simplement interdit aux moins de 18 ans. Pourquoi censurer celui-ci? Pour la protection des

mineurs? Foutaise, a-t-il rétorqué. «Il y a des images portant sur la sexualité des mineures dans tous les films. Il n'y a qu'à voir *American Beauty*.»

Au Québec, la Régie du cinéma ne censure pas les films de fiction. *À ma soeur* a seulement été interdit aux moins de 16 ans. «Cela, je peux le comprendre, a concédé Ca-

therine Breillat. Effectivement, il y a un âge pour toute chose.» Interdire aux plus jeunes, d'accord, mais censurer? C'est la première fois que la réalisatrice fait face à un tel interdit, elle qui a justement activement milité contre le retrait des salles du film *Baise-moi*, de Virginie Despentes et Coralie Trinh Thi, en France l'an dernier.

Marielle Nitoslawska, réalisatrice du documentaire *Bad Girl*, portant sur la pornographie féminine, a aussi vivement réagi à cette nouvelle censure. La censure, elle a déjà connu. Son documentaire, qui devait être diffusé sur les ondes de Télé-Québec, avait été retiré des grilles à cinq jours de préavis l'an dernier. Il a finalement été présenté cet automne, en fin de soirée.

Professeur de cinéma à l'Université Concordia, elle reproche aux censeurs de ne pas faire la distinction entre l'image et sa signification. «L'image en soi, ce n'est rien. C'est la signification qui compte. C'est ça le cinéma», a-t-elle commenté hier.

La sexualité des mineurs ne devrait pas être balayée sous le tapis, pire, enfermée dans le placard. «Nier la sexualité des adolescents, c'est une absurdité totale, dit-elle. Si l'on n'est pas capable de réfléchir à quelque chose, de penser, de discuter, on a un problème.»

Elle précise que le cinéma de Catherine Breillat n'est pas fait pour des adolescents, mais bien pour des personnes mûres. «Que l'on censure une cinéaste aussi importante que Catherine Breillat, c'est aberrant.»

Ironie du sort, Catherine Breillat tourne ces jours-ci une comédie, portant sur les dessous du cinéma, intitulé *Scènes intimes, making in*. «C'est une réponse à la Commission de la censure, dit-elle en riant.» Le film porte sur les complications que l'on retrouve sur les plateaux de tournages de scènes folichonnes. N'eût été de ce tournage, elle serait venue en personne se battre pour défendre son film, a-t-elle assuré.

LES VINS NOUVEAUX 2001

Un parfum de récession

RUDY LE COURS

DEPUIS 1975 au Québec, la Fête des vins nouveaux donne à la mi-novembre un scintillement éphémère de feux de Bengale sans lequel le mois serait bien triste.

Cette année toutefois, les agapes auront parfum et goût de récession.

D'abord, disons-le d'emblée, le millésime n'est pas grand : on le boira donc sans trop le savourer et, si la chose paraît sacrilège, on jettera son dévolu sur d'autres crus.

Ensuite, parce que l'engouement qui avait amené la Société des alcools à en importer en nombre croissant depuis 1995 paraît s'estomper : les arrivages totalisent 38 665 caisses cette année contre 48 500 en 2000. C'est la troisième fois en 25 ans que la SAQ réduit ses commandes de vin nouveau.

Cette année, 12 produits sont proposés, dont deux blancs, 25 965 caisses venant de France et 12 700 d'Italie.

Encore une fois, certains vins de la péninsule ont supplanté les crus de l'Hexagone

vendus plus chers en raison de leur importation par avion-cargo plutôt que par bateau. Les prix varient, comme l'an passé de 8,95 \$ à 13,95 \$, si on fait exception d'un format de 250 ml vendu 4,95 \$ et proposé uniquement dans l'appellation beaujolais-villages.

Si aucun des vins ne séduit particulièrement, c'est à coup sûr le *vino novello* I Soli de la maison Lamberti qui paraît le mieux à la suite de la dégustation de l'ensemble. Vendu 9,95 \$, il est doté d'une robe cramoisie, assez profonde, d'un nez ample où on détectera aisément des odeurs de petits fruits bien mûrs. En bouche, enfin, l'acidité est soutenue, l'ensemble a du corps et le goût persiste.

Le Lamberti dont 3570 caisses ont été importées supplante le Santa Constanza de la célèbre maison toscane Banfi, vendu 12,95 \$. Robe intense et sombre résultat de la forte présence du cépage sangiovese, mais nez étonnamment fermé, c'est un vin robuste, un brin austère, d'une certaine élégance.

Passons rapidement sur les vins des maisons Botter et Bixio qu'on avalera sans s'at-

tarder et de préférence avec un morceau de solide. Seul avantage du premier, son prix : à 8,95 \$ c'est le produit qui vous permet d'organiser une surprise-partie sans défoncer le budget.

Du côté français, c'est le beaujolais nouveau Momessin qui semble le produit le plus intéressant cette année, sans qu'il se démarque bien nettement des autres. D'une robe rouge clair qui rappelle celle des belles pivouines de juin, d'un nez assez fermé mais qui exhale des odeurs rappelant la fraise, il incarne fort bien ce que peut donner le cépage gamay lorsqu'on le travaille en accéléré. Il se vend 12,95 \$ et les stocks totalisent 5150 caisses, soit le plus fort volume.

Autre beaujolais nouveau, La Chambarde du producteur Peigneux ne cassera rien malgré son nom. On retiendra surtout un nez assez fermé et une acidité fort prononcée.

À 13,95 \$, les deux vins de l'appellation Beaujolais-villages nouveau sont les plus chers. Celui de Bouchacourt est doté d'une robe brillante, d'un nez plutôt délicat où on distinguera aisément la fraise et peut-être

même la framboise. En bouche, il tient ses promesses et l'acidité n'est pas trop agressive. Il se classe bon deuxième des crus hexagonaux et domine aisément l'autre Beaujolais-villages, celui de la maison Reine-Pédaque.

Comme l'an passé, la SAQ propose aussi un vin de pays primeur, fait à base de syrah. L'Arabesque de la maison Jeanjean plaira sans doute à ceux qui veulent faire la fête sans dissenter sur ses propriétés organoleptiques. Honnête dans son prix et sa facture, on le choisira peut-être pour le charme de sa bouteille sinieuse.

Enfin, deux vins blancs sont proposés. Celui de la maison italienne Botter est si pâle qu'on devra avoir un très bon éclairage pour remarquer ses reflets légèrement paillés. Le nez de banane trahit la présence de levures mais, bien frais, il devrait se laisser boire.

Celui de la maison Fortan de France, est un peu plus complexe et on parviendra assez facilement à y déceler de petites pointes d'agrumes.

Meilleure chance en 2002 !

Faites classe à part. C'est moins cher que de faire comme tout le monde.



Propulser vers le futur. INFINITI

Louez une G20 à partir de
398 \$ /mois*
Frais de transport et
de préparation inclus.

G20 2002 Enfin! Voici la nouvelle G20 2002 d'Infiniti – la berline sport de luxe conçue pour répondre à vos plus folles attentes. Changeur CD de 6 disques, toit ouvrant, habitacle de cuir et sièges chauffants à 8 réglages électriques pour le conducteur avec, en plus, nombre d'améliorations haute

performance comme la suspension multibras à l'arrière et la suspension multibras indépendante à l'avant et pour le modèle sport, des jantes en alliage de 16 pouces et des cadrans au fini argent. À partir de seulement 29 900 \$*

la G20 d'Infiniti vous en donne beaucoup plus que la concurrence. Et vous en demande beaucoup moins

Taux de financement avantageux également disponibles. Conduisezinfiniti.com ou appelez au 1 866 294-1377

*OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE sur la nouvelle G20 2002 (modèle de luxe) par les Services financiers Infiniti seulement. Paiements de 398 \$ par mois pour une location de 36 mois, sur approbation du crédit. Comptant de 3 799 \$ ou échange équivalent et premier paiement mensuel requis à la livraison. Aucun dépôt de sécurité. Total des frais de location : 18 127 \$, incluant les frais de transport et de préparation. Taux de location de 5,9 %. Limite de 72 000 km alloués, kilométrage additionnel à 0,15 \$ du km (0,10 \$ du km si une entente est faite au début de la location). Taxes, immatriculation et assurance en sus. **PDSF pour la nouvelle G20 2002 d'Infiniti (modèle de luxe). G20 2002 d'Infiniti (modèle sport 5 rapports) à 30 100 \$ montré. Taxes, immatriculation, assurance, frais de transport et de préparation sont en sus. Les concessionnaires peuvent établir des prix individuels.